

DÉLIBÉRATION PORTANT AVIS RELATIF AUX DROITS SPECIFIQUES POUR LES DIPLOMES D'UNIVERSITE DE L'IAE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment son article L 713-9 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'IAE Bordeaux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Les montants des droits spécifiques suivants reçoivent un avis favorable :

Diplômes d'université	
- DU Recherche en sciences de gestion	2 500 € + droits universitaires
- DU Comptabilité Gestion 1	1 300 € + droits universitaires
- DU Comptabilité Gestion 2	1 300 € + droits universitaires
- DU Comptabilité Gestion 3	1 300 € + droits universitaires
- DU Supérieur Comptabilité Gestion 1	1 300 € + droits universitaires
- DU Supérieur Comptabilité Gestion 2	1 300 € + droits universitaires
- UE 7 du DU Supérieur Comptabilité Gestion	Formule light : 250 € + droits universitaires Formule complète : 500€ + droits universitaires

Adoptée à la majorité des
votes exprimés :
27 votes favorables
0 oppositions
0 abstentions

Bordeaux, le 9 janvier 2019



Olivier Herrbach
directeur de l'IAE Bordeaux